

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

L'An DEUX MILLE VINGT et le JEUDI 17 DECEMBRE à 19 HEURES.

Le Conseil municipal de la Commune de MONTREJEAU, légalement convoqué, S'est réuni à la Salle des Fêtes, **sous la Présidence de M. MIQUEL Éric. Maire.**

Convocations établies le 08/12/2020.

Présents : M. **MIQUEL Éric, Maire**, M. **BRILLAUD Philippe**, Mme **DUMOULIN Maryse**. Mme **TARISSAN Martine**. M. **CAPOMASI Michel**. Mme **MIAT Corinne**, **Adjoints.**

Mme. **MESERAY Magali**, M. **BALMOISSIERE Patrick**, Mme **CASTEL Stéphanie**, **M. FABBRO Amédée**, Mme **DE AMORIM Pascale**, Mme **LE JULIEN Virginie**, **M. PERPIGNAN Pascal**, Mme **CAZALET Noëlle**, **M. SERVAT Thierry** **M. GUENET Fabien**, **M. BARON Jérôme**. Mme **DUFOUR Marie-Pierre**, M. **SIMON Nicolas**.

Absents excusés : **M. GALLET Jacques**. Mme **DULION Sonia**. Mme **RITTER Lucile**. **M. SAUVAGE Philippe**.

Procurations : **M. GALLET Jacques** donne procuration à **M. BRILLAUD**.

Mme DULION Sonia donne procuration à **Mme DE AMORIM – M. SAUVAGE Philippe** donne procuration à **M. MIQUEL – Mme RITTER** donne procuration à **Mme DUMOULIN**

Secrétaire de séance : M. Philippe **BRILLAUD**

Monsieur Le Maire communique à l'assemblée municipale des informations concernant les délibérations suivantes adoptées lors de la séance du conseil municipal du 26 Octobre 2020. :

- Attribution d'une prime Covid aux personnels de la collectivité.
- Validation de la 1^{ère} tranche de travaux proposée par le SDEHG
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental afin d'effectuer le remplacement d'une chaudière à l'école élémentaire du Courau.
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le remplacement de la sonorisation du Centre-Ville.

L'assemblée municipale n'émet aucune observation particulière sur ces délibérations.

Monsieur Le Maire indique que les travaux réalisés à la rue des Pyrénées sont en voie d'achèvement et seront terminés avant la fin du mois de décembre 2020.

La séance du Conseil Municipal du 26 Octobre 2020 est approuvée à la majorité des membres présents. Un vote contre : **Monsieur Nicolas SIMON**

Délibération n° 2020-64

DENOMINATION D'UNE VOIE « IMPASSE DE L'EGALITE »

Monsieur Le Maire expose :

Les services postaux, nous informent de leurs difficultés concernant la distribution du courrier aux personnes résidant dans plusieurs immeubles situés à proximité de l'Avenue de l'Égalité dans une voie sans dénomination.

Nous vous proposons en conséquence de dénommer cette voie « **Impasse de l'Égalité** ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE, après examen des plans présentés par Monsieur Le Maire et à l'unanimité des membres présents, de dénommer la portion de voie précitée « Impasse de l'Égalité ».

Délibération n° 2020-65

ATTRIBUTION D'UN BON CADEAU D'UNE VALEUR DE 30 €EUROS AU BENEFICE DES « AINES DE LA COMMUNE » ET AUX PERSONNES AYANT CONFECTIONNE BENEVOLEMENT DES MASQUES

Monsieur Le Maire expose :

En raison de l'épidémie « COVID19 », nous ne pouvons pas organiser cette année de « Thé Dansant » pour les personnes âgées résidant dans la commune.

Nous pourrions en conséquence proposer à tous les foyers Montréjeaulais où résident des personnes âgées de 70 ans et plus, un « bon cadeau » d'une valeur de 30 €euros négociable dans un commerce de la ville.

Nous vous proposons d'attribuer également ce bon aux personnes ayant confectionné bénévolement des masques qui ont été ensuite distribués gratuitement par la collectivité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à l'unanimité des membres présents, à faire imprimer des bons d'achat d'une valeur de 30 €euros qui seront attribués au « Aïnés » de Montréjeau et aux personnes ayant confectionné bénévolement des masques qui ont ensuite distribués gratuitement par la collectivité.

Délibération n° 2020-66

VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE A L'O.G.E.C.

Monsieur le Maire expose,

Nous avons inscrit au BP 2020 de la commune, la participation financière versée annuellement à l'O.G.E.C. de l'institution Sainte-Germaine.

Je vous demande de confirmer le versement à l'OGEC de la participation financière 2020 pour 13 000 € qui seront mandatés au C/6558.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents à prélever la somme de 13 000 € sur les crédits inscrits au BP 2020 de la commune et destinés à l'OGEC de l'Institution Sainte-Germaine

Délibération n° 2020-67

ANNULATION DES LOYERS EN RAISON DE LA PANDEMIE « COVID-19 »

Monsieur Le Maire expose :

Nous avons loué à divers professionnels ou associations certains locaux communaux. En raison de la pandémie du « COVID-19 » leur activité a été fortement perturbée. En conséquence, il est souhaitable d'annuler certains loyers selon les modalités suivantes :

- La SARL IBIZA (Restaurant le Grand Chelem) pourrait bénéficier également d'une annulation de loyer pour les mois de décembre 2020 et de janvier 2021.
- L'association OXYGENE exploitant une salle de sports pourrait bénéficier d'une annulation de loyer également pour le mois de décembre 2020 et de janvier 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents, d'annuler les loyers des mois de décembre 2020 et de janvier 2021 de l'exploitant du restaurant « Le Grand Chelem » et de l'Association de sports « Oxygène ».

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires concernant cette annulation de loyers

Délibération n° 2020-68

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET DE SIGNALISATION TRICOLEURE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé d'autoriser le Maire à engager ces travaux **pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000 € annuels de contribution communale.**

Pour chaque dossier ainsi traité une lettre d'engagement financier sera signée par Le Maire. Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres **dans la limite de 10 000 € par an.**

CHARGE Monsieur Le Maire :

- D'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes,
- De valider les études détaillées transmises par le SDEHG,
- De valider la participation de la commune pour chacun des projets ainsi traités,
- D'en informer régulièrement le conseil municipal,
- D'assurer le suivi annuel des participations communales engagées,
- De présenter à chaque fin d'année, **un compte rendu d'exécution** faisant état de l'ensemble des travaux rattachés à la délibération de principe pour l'année en cours.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants,

PRECISE que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

Délibération n° 2020-69] Annulée – erreur matérielle.

Délibération n° 2020-69 Bis

EXAMEN DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA SOCIETE COINTRE EN VUE DU RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE A GOURDAN-POLIGNAN

Monsieur Le Maire expose :

Une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale déposée par la Société COINTRE en vue de poursuivre l'exploitation d'une carrière sur le territoire de Gourdan-Polignan s'est déroulée du 23 novembre 2020 au 9 décembre 2020.

Plusieurs communes limitrophes ont été destinataires de ce dossier d'enquête publique.

Un commissaire enquêteur a organisé une permanence dans notre ville mais n'a pas reçu d'observations de la part de la population.

Monsieur Le Préfet de la Haute-Garonne demande l'avis de notre assemblée municipale sur le renouvellement de cette autorisation d'exploitation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents de donner un avis favorable à la demande déposée par la Société COINTRE relative au renouvellement de son autorisation d'exploiter une carrière à GOURDAN-POLIGNAN

Délibération n° 2020-70

CREATION D'UNE RESIDENCE HOTELIERE DANS LE CADRE D'UNE RENOVATION D'UN BÂTIMENT PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION

Monsieur Le Maire expose :

Notre collectivité a décidé de créer une résidence hôtelière dans le cadre de la rénovation de l'ancien « EHPAD » du Mont-Royal.

Le coût de l'opération avait été estimé à la somme de 1 645 858 € (H.T).

Nous pouvons solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre du programme « Pas Relance Tourisme et Tourisme Social et Solidarité » afin de permettre à notre collectivité de finaliser cette opération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter auprès de la Région une subvention d'un montant le plus élevé possible dans le cadre du programme précité, afin de financer les travaux de la nouvelle Résidence Hôtelière.

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des documents concernant cette opération.

Délibération n° 2020-71

ACQUISITION D'IMMEUBLES SITUES AVENUE DE LUCHON

Monsieur Le Maire expose :

Notre assemblée municipale a adopté le 30 mars 2017 une délibération concernant l'acquisition d'un immeuble sur l'Avenue de Luchon afin de réaliser des travaux de démolition et d'aménagement dans ce secteur urbain situé en entrée de ville.

Le montant des acquisitions financières est estimé à 83 238 € (H.T) et les travaux d'aménagement sont estimés à 421 768 € (H.T).

Ce projet peut être éligible à la DETR et à des subventions du Département et de la Région.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte le projet présenté par Monsieur Le Maire pour un montant global de 505.006 € (H.T).

DECIDE de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR ainsi que des subventions auprès de la Région et du Département.

DECIDE de solliciter un emprunt auprès d'un organisme de crédit.

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à établir le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	421.768 € (H.T)	DETR (40 %)	202 202 € H.T)
ACQUISITIONS FONCIERES	83.238 € (H.T)	REGION (15 %)	75 750 € (H.T)
TOTAL DES DEPENSES	505.006 € (H.T)	DEPARTEMENT (10 %)	101 001 € (H.T)
		AUTO-FINANCEMENT (5 %)	25 250 € (H.T)
		EMPRUNT (20 %)	101 001 € (H.T)
		TOTAL DES RECETTES	505 006 € (H.T)

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des documents concernant cette opération.

Délibération n° 2020-72

ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A DES TRAVAUX D'URBANISME - CREATION D'UN COLLECTEUR PLUVIAL – ROUTE DEPARTEMENTALE 817

Monsieur Le Maire expose :

Notre assemblée municipale a adopté le 6 février 2020, une délibération m'autorisant à signer une convention tripartite concernant la création d'un collecteur pluvial sur l'emprise de la route départementale 817.

Les services du SIVOM assurant la maîtrise d'œuvre de cette opération nous demandent de prendre une nouvelle délibération mentionnant le montant exact de notre participation sous forme d'emprunt d'un montant de 63 900 €uros (remboursable sur 20 ans)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter de financer sous forme de participation d'un montant de 63 900 €uros, les travaux d'urbanisme sur la route départementale 817.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents concernant cette opération.

Délibération n° : 2020-73

VOTE DES TARIFS DU GOLF MUNICIPAL

Monsieur Le Maire expose :

Il est nécessaire de préciser qu'un tarif spécifique concernant la cotisation annuelle **est applicable aux agents territoriaux de notre collectivité, de la Communauté de Communes « 5C », de la commune de Gordan Polignac**. Les modalités d'application des autres tarifs restent inchangées.

Practice (seau de balles)	2 €
GREEN FEES	
Journée	26 €
Réciprocité accord avec les clubs voisins	20.80 €
Séniors (le mardi)	22 €
Jeunes (avec "open")	Gratuit
Jeunes (- 25 ans et universitaires)	10 €
Parcours compact	8 €
Parcours compact jeune	5 €
Journée Juillet / Août	30 €
Réciprocité juillet-août (accord avec les clubs voisins)	20.80 €
Séniors le mardi - juillet et août	22 €
Green fées pour tous les vendredis	15 €

GREEN FEES POUR LES GROUPES	
5 à 10 joueurs	19 €
11 à 20 joueurs	17 €
21 à 30 joueurs	15 €

COTISATIONS ANNUELLES		
Parcours homologué + parcours compact	Tarifs Montréjeaulais	Joueurs domiciliés hors Montréjeau
Cotisation annuelle pour les nouveaux adhérents (Non renouvelable).	480 €	480 €
Cotisation mensuelle	150 €	150 €

Cotisation Individuelle avec enfant de - 18 ans	520 €	625 €
Cotisation couples avec enfant de - 18 ans	790 €	975 €
Jeunes (- 25 ans et universitaires)	150 €	150 €

Employés municipaux (*)	150 €
(*) (Montréjeau - Gourdan-Polignan - Communauté de Communes « 5C » Ce tarif spécifique concerne uniquement les agents territoriaux (exclusion des autres membres de la famille : conjoint – enfants... etc.)	
Jeunes (membres de l'Ecole du Golf du Comminges)	Gratuit
LUCHON ET AUTRES CLUBS RECIPROCITE (dans le cadre de convention)	
PASS et cotisation mi saison (semestrielle) Individuel Couple Sous condition d'adhésion dans clubs voisins	350 € 500 €
TARIFS DECOUVERTE	
Nouveaux tarifs réservés aux joueurs débutants jamais adhérents ou licenciés dans un club de Golf (Avec licence comprise)	400 €
Parcours compact	
Cotisation individuelle	180 €
Cotisation couple	270 €
(Cotisation déduite lors du passage au parcours homologué)	
Cotisation individuelle : 1er septembre au 31 décembre (fin de saison)	120 €
Cotisation couple : 1er septembre au 31 décembre (fin de saison)	180 €
Cotisation "découverte" : durant les stages de 3 mois (mai-juin-juillet) (août-septembre-octobre)	60 €
Parcours compact dans le cadre des leçons	Gratuit
Stage d'une semaine pour les groupes	60 €

Les carnets à souche de type "P1 R2" restent toujours mis à disposition des régisseurs de recettes

COTISATION "ESTIVALE" (1 MOIS) ET COTISATION "FIN DE SAISON" (Du 1er septembre au 31 décembre) 1^{ière} cotisation après stage d'été				
* Individuelle			300 €	
* Couple			380 €	
* Jeunes et universitaires			80 €	
COTISATION POUR LES COMITES D'ENTREPRISES				
	PARCOURS HOMOLOGUE		PARCOURS COMPACT	
	INDIVIDUELLE	COUPLE	INDIVIDUELLE	COUPLE
- de 5 joueurs	460 €	740 €	160 €	240 €
De 5 à 10 joueurs	450 €	630 €	150 €	220 €
+ de 10 joueurs	400 €	600 €	130 €	200 €

LOCATION DE MATERIELS DE GOLF	
Location d'un chariot	3 € / jour
Location de clubs de golf	
"série"	12 € / jour
"Demi-série"	7 € / jour
"Location d'un club"	1 € / jour
Licences "adultes (+25 ans)	54.00 €
Licences "Jeunes adultes" (19 à 25 ans)	30.00 €
Licences "Jeunes" (13 à 18 ans)	19.00 €
Licences "Enfants" (- 13 ans)	16.00 €
Etablissement de duplicatas de licences	10.00 €
Droits d'engagements pour les compétitions	8 € / joueur
Cotisation à reverser à la ligue de golf Etape circuit Occitanie	5 €
L'achat de 10 jetons entrainera la remise D'un 11 ^{ième} jeton gratuit	
Cout individuel d'engagement dans le cadre des compétitions de « classement »	5 €
Cotisation de mi saison (A compter du 1 ^{er} juillet)	
<ul style="list-style-type: none"> • Pour une personne • Pour un couple 	<p>400 €</p> <p>600 €</p>
Gratuité d'accès au parcours de Golf pour les personnes suivantes :	
<ul style="list-style-type: none"> • Professeurs de golf • Présidents et directeurs de golf • Personnels de golf 	

EXPLOITATION BUVETTE

PRODUITS	PRIX DE VENTE
Jus de fruits et boissons gazeuses	1.50
Thé glacé	1.50
Boissons chocolatées	1.50
Bouteilles d'eau	1.50
Thé	1.00
Capuccino	1.20
Chocolat	1.20
Petite bouteille d'eau	1.00
Café	1.00
Repas	6.00
Sandwichs	3.50

Gâteaux	2.00
Barres Chocolatées	1.00
Chips	1.00
Produits Chocolatés	1.00
Salades	2.50

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ les nouvelles modalités d'application de la cotisation annuelle aux agents territoriaux de Montréjeau, de Gourdan-Polignan et de la Communauté de Communes « 5C ».

DONNE tout pouvoir pour faire appliquer ces nouvelles modalités dès réception de la délibération par les services de la Sous-préfecture.

Délibération n° : 2020-74

INSCRIPTION D'UNE OPERATION DE TRAVAUX AU PROGRAMME 2021 DES CONTRATS DE TERRITOIRE – REMPLACEMENT DES MENUISERIES A L'ANCIENNE ECOLE DES PYRENEES

Monsieur Le Maire expose :

Nous avons voté au cours de notre séance du Conseil Municipal du 3 janvier 2017 les travaux de remplacement des menuiseries à l'ancienne école des Pyrénées.

Notre collectivité n'a pas réalisé ce programme de rénovation et nous devons en conséquence solliciter une nouvelle inscription sur le programme départemental 2021 des Contrats de Territoire.

Le nouveau devis établi par la société ABP Menuiseries s'élève à la somme de 16 061.70 € (H.T).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de faire inscrire au programme départemental 2021 des Contrats de Territoires les travaux de remplacement des menuiseries à l'ancienne école des Pyrénées afin de bénéficier d'une subvention d'un montant le plus élevé possible.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme de travaux sur le BP 2021 de la Commune.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à terme cette opération.

Délibération n° : 2020-75

Annule et remplace l'extrait de délibération n° 2020/74

INSCRIPTION D'UNE OPERATION DE TRAVAUX AU PROGRAMME 2021 DES CONTRATS DE TERRITOIRE – REMPLACEMENT DES MENUISERIES A L'ANCIENNE ECOLE DES PYRENEES

Monsieur Le Maire expose :

Nous avons voté au cours de notre séance du Conseil Municipal du 3 janvier 2017 les travaux de remplacement des menuiseries à l'ancienne école des Pyrénées.

Notre collectivité n'a pas réalisé ce programme de rénovation et nous devons en conséquence solliciter une nouvelle inscription sur le programme départemental 2021 des Contrats de Territoire.

Le nouveau devis établi par la société ABP Menuiseries s'élève à la somme de **19 321.70 € (H.T)**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de faire inscrire au programme départemental 2021 des Contrats de Territoires les travaux de remplacement des menuiseries à l'ancienne école des Pyrénées afin de bénéficier d'une subvention d'un montant le plus élevé possible.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme de travaux sur le BP 2021 de la Commune.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à terme cette opération.

ETAT D'AVANCEMENT DE LA TABLE D'ORIENTATION

Monsieur Le Maire communique les informations concernant l'état d'avancement du projet d'installation d'une table d'orientation.

Ce projet est mené conjointement entre les services de l'Etat, la commune et l'association ADAM.

La séance est clôturée à 21 h 15

Extraits de délibérations n° 2020/64-65-66-67-68-69 bis-70-71-72-73-74-75

Signatures des membres présents

M. MIQUEL Éric, **M. BRILLAUD** Philippe, **Mme DUMOULIN** Maryse

Mme TARISSAN Martine. **M. CAPOMASI** Michel. **Mme MIAT** Corinne

Mme. MESERAY Magali, **M. BALMOISSIERE** Patrick, **Mme CASTEL** Stéphanie,

M. FABBRO Amédée, **Mme DE AMORIM** Pascale, **Mme LE JULIEN** Virginie,

M. PERPIGNAN Pascal, **Mme CAZALET** Noëlle, **M. SERVAT** Thierry

M. GUENET Fabien, **M. BARON** Jérôme. **Mme DUFOUR** Marie-Pierre,

M. SIMON Nicolas.